

## RÈGLEMENT PARTICULIER

### Trophée régional jeunes de Montbrison 5 mai 2019.

**Le règlement de la compétition est celui préconisé par la FFBaD sous la responsabilité des Juges-Arbitres. Le règlement général des compétitions ainsi que le règlement particulier du circuit régional jeunes serviront de référence à son organisation.**

1. Le Juge arbitre principal sera Laurent SORIA du club de Montbrison. Le juge arbitre adjoint sera Bernard BOURET du club de So Bad. Le tournoi est autorisé par la ligue Auvergne Rhône-Alpes et par la Fédération Française de Badminton :
2. Le tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés de la ligue Auvergnés Rhône Apes, depuis les minibads jusqu'aux minimes.  
Les catégories proposées sont Poussin, Benjamin, Minime répartis de la façon suivante :

#### **- Les Poussins, benjamins et minimes joueront en simple**

**Le nombre de joueurs par série est limité à 24, en cas de dépassement les places seront attribuées aux 24 meilleurs CPPH.**

Si le nombre de joueurs est supérieur à 15, il conviendra de mettre en place un top A et top B selon les modalités suivantes :

A partir du TRJ 2, le top A est constitué de 8 joueurs (les 6 meilleurs au CPPH + les 2 finalistes du top B précédent). Si ce derniers ne sont pas inscrits au TRJ, alors on prend les joueurs aux meilleurs CPPH.

Les 8 meilleurs joueurs au CPPH, au moment du tirage au sort, intègrent dans le top A (2 poule de 4, 2 sortants par poule en demi-finales).

Les 8 joueurs suivants au CCPH intègrent dans le top B (2 poule de 4, 2 sortants par poule en demi-finales)

Si-17inscrits = 8 en top A et 9 en top B (3 poules de 3, 2 sortants et un pré tour)

Si-18 = 8 en top A et 10 en top B (2 poules de 3 et 1 poule de 4 ; 2 sortants soit 6 au total et un pré tour)

si-19 = 8 en top A et 11 en top B (2 poules de 4 et 1 poule de 3 ; 2 sortants soit 6 au total et un pré tour)

Si - 20 = 8 en top A et 12 en top B (4 poules de 3, 2 sortants en 1/4 de finale)

21 = 8 en top A et 13 en top B (3 poules de 3 et 1 poule de 4 , 2 sortants soit 8 en 1/4 de finale)

22 = 8 en top A et 14 en top B (2 poules de 3 et 2 poules de 4, 2 sortants soit 8 en 1/4 de finale)

23 = 8 en top A et 15 en top B (1 poules de 3 et 3 poules de 4, 2 sortants soit 8 en 1/4 de finale)

24 = 2 tops de 12 avec 4 poules de 3 et 2 sortants soit 8 sortants en 1/4 de finale

**Les droits d'engagement s'élèvent à 7 € pour un tableau, à régler au mbc42 par chèque ou virement.**

**3 Les têtes de séries seront désignées** par les organisateurs et le juge arbitre **au CPPH** avec l'aide de « Poona » **au 25 avril 2019**

**4 La feuille d'inscription devra obligatoirement nous parvenir avant le 27 avril 2019, par mail [info.mbc42@gmail.com](mailto:info.mbc42@gmail.com) ou par courrier Raiola Jean Philippe 27 rue de l'agriculture 42600 Savigneux.**

Aucune inscription ne sera enregistrée sans règlement.

Le tirage au sort aura lieu le **28 avril 2019**, les CPPH pris en compte seront ceux du jeudi 25 avril 2019.

Les droits d'inscriptions passé le délai de la date limite d'inscription sont remboursés en cas de force majeure et sur présentation d'un certificat médical.

5. Les simples se joueront en poules avec 2 sortants (le JA se réserve le droit de faire un seul sortant à condition d'avoir l'accord du responsable C.R.J. avant la compétition).

6. Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement. Les Juges-arbitres ont la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement intérieur.

7. Tout joueur doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence à la date du tirage au sort soit le 28 avril 2019.

8. L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation du programme. Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du Juge-arbitre et du comité organisateur pour le bon déroulement du tournoi. Les matchs pourront être lancés avec un maximum de 60mn d'avance sur l'horaire annoncé. Les matchs seront en ordre calculé. Les horaires prévisionnels fournis par affichage ou par la table de marque sont indicatifs. Les joueurs devant quitter le gymnase le feront en concertation avec le Juge-arbitre et devront obtenir l'accord de ce dernier. Par ailleurs, ils devront revenir à l'horaire indiqué par le JA. Sinon, le joueur pourrait être annoncé comme forfait pour son match.

9. Les organisateurs en accord avec le Juge-arbitre, se réservent le droit de modifier les poules et/ou les tableaux, si besoin est, et prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi.

10. Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match. (Minimum 2 raquettes, boisson, serviette...). Les joueurs auront le droit de sortir du terrain pendant les arrêts de jeu à 11 pts dans chaque set et ainsi qu'entre chaque set mais ils devront être de retour à 40 s à l'arrêt de jeu de 11pts et à 1min 20 entre les sets ; à défaut, ils pourront être sanctionnés par le Juge arbitre de la salle.

**11. Le plateau de jeu est uniquement réservé aux juges arbitres, aux organisateurs, aux joueurs ainsi qu'aux entraîneurs.**

Merci de respecter le nombre d'entraîneurs par terrain, 2 par joueur, des chaises pour les coaches seront prévues derrière chaque terrain.

**Le coaching sera autorisé à la pause et en fin de set, mais ne sera pas autorisé entre les points.**

**12. Pour la catégorie poussin, tous les matchs verront la neutralisation du couloir de fond de court. La hauteur du filet sera abaissée à 1,40m du sol au niveau des lignes de côté du terrain de doubles et à 1, 374m du sol au centre du terrain.**

13. **Les matchs seront auto arbitrés jusqu'aux finales** où éventuellement des arbitres (ou faisant office) seront proposés par le comité d'organisation au juge arbitre.

Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge arbitre, à tout moment du tournoi, qui désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office).

14. Dans la mesure du possible, les matchs seront scorés par le gagnant du match précédent en poule, puis par le perdant en élimination directe.

15. Les volants seront à la charge des joueurs. En cas de litige le volant choisi sera celui en vente dans la salle (RSL 3)

**16. Tout volant touchant une infrastructure fixe (panneau de basket, rampe d'éclairage...) du gymnase sera compté « let » au service, en jeu il sera compté « faute ». Tout volant touchant une partie mobile (filins) sera compté « let » au service comme en jeu.**

17. En cas de forfait d'un participant, un joueur de simple peut être remplacé par un joueur inscrit et figurant sur la liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci en fonction du CPPH. La même règle s'applique en cas de forfait d'une paire de double. En cas de forfait de l'un des membres d'une paire, le joueur défaillant ne peut être remplacé que par un joueur inscrit au tournoi, avec priorité à ceux qui figurent en liste d'attente. Ces remplacements respectent l'article 13 du Règlement Général des Compétitions.

18. Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de « 3 minutes » pourra être disqualifié par le Juge-arbitre et ce, quelque soit le niveau de la compétition.

**19. Une tenue de badminton, conforme aux circulaires de la FFBaD est exigée sur les terrains, un joueur inscrit par son club ne pourra jouer avec une tenue du comité ou de la ligue.**

20. Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.

21. Dès leur arrivée sur le terrain, Les joueurs disposent de 3 minutes préparation sur le terrain avant le début du match (test des volants, échauffements et changements de tenues)

**22. Le temps minimum de repos** auquel ont droit les joueurs entre deux matchs consécutifs **est fixé à 20 mn** le temps de repos est compté à l'annonce du dernier point du match précédent jusqu'à l'annonce « jouez » du match suivant). **Il pourra être réduit avec l'accord express de l'intéressé(e)**. Le Juge-arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.

**23. Contestations** : conformément au règlement des TRJ : « Les réclamations éventuelles doivent être signalées au Juge-arbitre et notées sur la feuille de match ou envoyées par écrit au Responsable de la Commission Régionale Jeunes dans les 5 jours suivants la compétition. », seul le responsable d'un club ou d'un comité pour le jour du tournoi pourra contester auprès du Juge-Arbitre. Toute réclamation faite par une autre personne ne sera pas recevable.

24. Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, accidents ou autres incidents...

25. Les joueurs sont priés de respecter la propreté de la salle et des vestiaires.

26. Tout forfait intervenant après le tirage au sort devra être justifié par écrit auprès de la CRA soit par courrier (ligue Auvergne Rhône-Alpes de badminton 37, route du Vercors 38500 St Cassien), soit par mail à [sophie.bluy@badminton-aura.org](mailto:sophie.bluy@badminton-aura.org) au plus tard dans les 5 jours suivants la compétition, sous peine de 2 mois de suspension sur le territoire français (Tournois et interclubs). Les droits d'inscriptions ne seront remboursés qu'en cas de force majeure dûment justifiée (par un certificat médical par exemple)

27. L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au juge-arbitre avant son premier match du tournoi.

Le 24 mars 2019.

Le juge arbitre principal      Laurent soria



Le juge arbitre adjoint

Bernard Bouret

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'BB', enclosed in a rectangular box.